



LANCEMENT PROCHAIN DE L'AADL 3
TOUT EST FIN PRÊT !

Page 2

LUTTE ANTITERRORISTE

**DEUX ÉLÉMENTS
DE SOUTIEN
ARRÊTÉS PAR
L'ANP**

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4982 | Jeudi 28 mars 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ASSASSINAT D'UN PROFESSEUR
D'UNIVERSITÉ

**DJELFA
SOUS LE CHOC**

Page 4

PAR SES FOURNITURES D'ARMES

**L'ÉTAT FRANÇAIS PARTICIPE
ACTIVEMENT AU GÉNOCIDE
À GHAZA**

Pages 3 et 5



YÉMEN

**DES MILLIONS
D'ENFANTS SOUFFRENT
DE MALNUTRITION**

Page 16



Phs : DR

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

**PLUSIEURS DOSSIERS
STRATÉGIQUES
EXAMINÉS**

Page 3

HADJ 2024

L'ONPO prolonge le délai des paiements des frais

L'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO) a annoncé hier dans un communiqué publié sur sa page Facebook, la prolongation du délai de paiement des frais du Hadj et de l'accomplissement des formalités administratives et médicales jusqu'au 15 avril 2024 à 20h00. Cette décision a été prise en réponse aux nombreuses demandes des citoyens et après coordination avec les différents secteurs impliqués dans l'organisation du Hadj. L'ONPO appelle les pèlerins à s'empresse de finaliser les procédures requises dans les délais impartis, soulignant que tous ses services restent à leur disposition durant cette période, y compris les vendredis et samedis. Le communiqué précise également que toutes les quittances du Hadj dont les frais n'auront pas été réglés à la date limite seront annulées. Par cette décision, l'Office National du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) vise à faciliter l'accomplissement du Hadj pour les citoyens algériens et à garantir le bon déroulement de ce cinquième pilier de l'islam.

RETRAITÉS EN ALGÉRIE

Annnonce importante de la CNR aux affiliés

Le Caisse nationale des retraités (CNR) a récemment confirmé à ses affiliés la possibilité d'obtenir et d'imprimer leur certificat de revenu via l'application « Taqadi » sur téléphones mobiles. La CNR a annoncé sur sa page officielle Facebook que l'application « Taqadi » permet aux affiliés de télécharger et d'imprimer un certificat de revenu valide auprès des administrations et des institutions. Le Caisse nationale des retraités a également publié une vidéo explicative démontrant comment obtenir un certificat de revenu via l'application « Taqadi » sur smartphone, et grâce à cette application, les adhérents peuvent effectuer cette démarche administrative sans avoir besoin de se déplacer, ce qui représente un gain de temps considérable. La CNR offre une assistance supplémentaire aux affiliés, via une vidéo sur la page Facebook de la caisse, en leur montrant étape par étape comment utiliser l'application pour obtenir leur certificat de revenu. Cette initiative de la CNR représente de nombreux avantages pour les affiliés, notamment en termes de praticité, de rapidité et d'accessibilité de l'information financière.

Transition vers une démarche numérique

L'introduction de l'application « Taqadi » s'inscrit dans une démarche de modernisation et de transition vers des processus administratifs plus numériques et efficaces. Cette démarche témoigne de l'engagement de la CNR à répondre aux besoins de ses adhérents en leur offrant des solutions innovantes et adaptées à leurs attentes. Pour conclure, l'application « Taqadi » représente une avancée significative dans la simplification des démarches administratives pour les affiliés du Fonds national de retraite. Grâce à cette innovation, l'obtention du certificat de revenu devient plus facile, rapide et accessible, démontrant ainsi l'engagement du Fonds à améliorer continuellement les services proposés à ses adhérents.

R. N.

LANCEMENT PROCHAIN DE L'AADL 3

Tout est fin prêt !

L'opération pour le lancement de l'AADL 3 est dans la bonne voie. Le ministre de l'Habitat Tarek Belaribi a indiqué que le taux d'avancement est à 90% avec une logistique et des équipements disponibles pour lancer le premier chantier.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Lors d'une visite d'inspection à Tissemsilt, le ministre a fait savoir que « les assiettes foncières sont prêtes et suffisantes au niveau de 58 wilayas pour le démarrage de l'opération. » Le programme, assez soutenu cette fois, comprend dans le détail près de 130.000 logements publics locatifs (social), 20.000 logements promotionnels publics et 150.000 logements ruraux et 80.000 lotissements sociaux. En tout, il s'agit de promouvoir 460.000 unités dans le cadre du programme de la Loi de Finances 2024. Le ministre précise

que « les opérations d'inscription se feront avec le numéro d'identifiant national et le numéro de l'assurance sociale. » Un processus de digitalisation complète qui permettra d'alléger les documents administratifs et d'éviter le déplacement des postulants sur les sites.

La plate-forme permet également d'entamer des vérifications sur l'éligibilité des souscripteurs s'ils ne disposent pas d'un autre logement ou résidence. Les leçons étant tirées des anciens programmes, le ministre de l'Habitat a souligné que « ce programme est destiné à la classe moyenne qui forme la plus grande société et on espère être à la hauteur de leur attente. »

En effet, le ministre a indiqué qu'aucun citoyen demandeur de logement ne sera exclu de ce programme y compris la diaspora algérienne qui sera concernée par les demandes sur le logement public locatif. Les premiers chantiers qui vont s'intensifier dès cette année ont été priés d'obéir à un calendrier strict en termes de suivi et de réalisation des projets.

Faute de quoi, les retards seront bel et

bien sanctionnés et les contrats résiliés. A cet effet, une fois le problème du foncier complètement réglé, l'Etat cherche à mettre le paquet dans la qualité du bâti avec les commodités qui s'y rattachent. Jusqu'à là, le bilan du ministère indique que 515.369 logements tous types confondus ont été lancés depuis la fin de 2023 avec un accent spécial sur le programme location vente dont 128.418 unités lancé depuis la fin de l'année précédente.

Pour les dispositions juridiques de ce programme, le ministre avait déclaré que « la mise à jour du décret exécutif du programme AADL 3 prendra en compte la hausse des prix des matériaux de construction. » Ce qui va relativement prendre en considération les coûts finaux des logements.

F. A.

**ARNAQUE
Algérie Poste
met en garde**

Algérie Poste a appelé ses clients à la vigilance face aux liens suspects circulant sur les réseaux sociaux, notamment via l'application WhatsApp. L'entreprise a mis en garde contre des individus malintentionnés qui usurpent l'identité d'Algérie Poste en diffusant des liens frauduleux. Ces liens incitent les utilisateurs à participer à des jeux et concours fictifs, leur promettant des cadeaux de grande valeur.

Algérie Poste a tenu à souligner qu'elle n'est en aucun cas liée à ces agissements et qu'elle ne diffuse jamais de liens de ce type. L'entreprise invite ses clients à ne jamais cliquer sur ces liens suspects et à ne jamais fournir d'informations personnelles ou bancaires via ces plateformes. Algérie Poste rappelle également à ses clients qu'il est important de protéger leurs données personnelles et bancaires et de ne jamais les communiquer à des tiers.

Cet appel à la vigilance face aux liens suspects sur WhatsApp intervient dans un contexte préoccupant de recrudescence des cyberattaques et des tentatives d'hameçonnage.

En effet, il y a quelques jours, l'entreprise Naftal a également mis en garde ses clients contre des opérations frauduleuses utilisant son nom sur les réseaux sociaux.

R. N.

CYBERSÉCURITÉ

Création d'une école nationale

PAR RACIM NIDHAL

Le directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouché, a souligné l'importance accordée par les autorités suprêmes du pays au domaine de la cybersécurité.

Un dossier au centre des décisions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Lors de son intervention à l'occasion de la Journée d'étude intitulée « Cybersécurité : Réalités et Défis », le général-major Abdelhafid Bakhouché a annoncé la création d'une École nationale de cybersécurité pour garantir la sécurité nationale, affirmant qu'« elle fait partie du projet du président de la République. »

Selon le général-major Abdelhafid Bakhouché, la cybersécurité « concerne la protection des informations sensibles contre les menaces massives visant les systèmes des institutions de l'État par les ennemis de l'Algérie. » Le Directeur général des Douanes a également affirmé

qu'« en dépit des tentatives visant notre espace électronique national, la mobilisation de toutes les institutions spécialisées dans le domaine de la cybersécurité a empêché la réalisation de cet objectif malveillant » ajoutant qu'« il est impératif de renforcer la sensibilisation en raison de la gravité de ce phénomène » tandis que « la protection de notre espace électronique est la responsabilité de tous. »

À cet égard, le directeur général des Douanes a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la « sécurité des données numériques dans le domaine douanier » et « de la consolider par la cybersécurité », révélant que les douanes bénéficieront d'un nouveau système d'information. »

Pour le général-major Abdelhafid Bakhouché, la réussite de « cette mission repose sur la valorisation du capital humain » à même de « faire face aux défis cybernétiques, à travers la formation et l'acquisition de compétences pratiques pour contrer cette menace. »

R. N.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Plusieurs dossiers stratégiques examinés

Les membres de l'Exécutif, réunis hier sous la présidence du Premier ministre Nadir Larbaoui, ont examiné plusieurs projets de textes réglementaires relatifs à des programmes de développement stratégiques, le renforcement du réseau ferroviaire, dans la région reliant Béchar, Tindouf et Gara Djibilet.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La réunion du gouvernement a porté aussi sur la concrétisation du programme national de dessalement de l'eau de mer, approuvé par le président de la République, lequel vise l'amélioration de l'approvisionnement des populations en eau potable, « dans le cadre d'une stratégie globale sur la sécurité hydrique ». Le gouvernement a également examiné les moyens de coordonner les efforts entre les



différents secteurs pour accélérer le processus de numérisation, en particulier dans les aspects liés à l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information, en coordination avec l'Agence nationale de la numérisation.

Par ailleurs, le gouvernement a écouté une présentation sur les résultats de la campagne de labours-semailles pour la saison agricole 2023/2024, dont l'exécution des

mesures approuvées par le président de la République pour encourager les agriculteurs, ainsi que la mise en place d'un accompagnement technique et opérationnel en leur faveur par les différentes institutions et organismes de l'Etat. De plus, les préparatifs en cours pour garantir le bon déroulement de la saison de récolte et de la prochaine campagne ont été examinés.

L. B.

RÉSOLUTION DU CS EXIGEANT UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT À GHAZA

Une «réalisation historique»

PAR RANIA NAILI

L'Assemblée populaire nationale (APN) a qualifié l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza de «réalisation historique» à marquer en lettres d'or, saluant le rôle «exceptionnel» de la Mission diplomatique algérienne auprès des Nations Unies en sa faveur, a indiqué un communiqué de l'institution parlementaire. Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution

exigeant un cessez-le-feu immédiat pendant le mois de Ramadhan à Ghaza, l'APN a exprimé sa «grande satisfaction» quant à cette réalisation qui «couronne les efforts soutenus menés avec brio par la diplomatie algérienne, en dépit des obstacles et de la connivence internationale, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a appelé à poursuivre les démarches auprès du Conseil de sécurité sans relâche afin qu'il assume ses responsabilités envers le peu-

ple palestinien», précise le communiqué. L'APN a salué «le rôle exceptionnel de notre Mission diplomatique auprès de l'organisation onusienne ces derniers mois et ses efforts soutenus pour mobiliser le soutien aux résolutions qu'elle a proposées en faveur d'un cessez-le-feu et pour mettre fin à l'injustice infligée au peuple palestinien.» La chambre basse du Parlement a salué «une réalisation historique à marquer en lettres d'or dans les annales de la défense de la cause palestinienne», soulignant «l'alignement des députés derrière notre diplomatie éclairée conduite par le président de la République, laquelle demeurera pour toujours une source de fierté pour tous les Algériens.» L'APN a, par ailleurs, insisté sur «la nécessité de poursuivre les efforts afin de concrétiser les engagements de l'Algérie, en particulier l'accession de l'Etat de Palestine à la qualité de membre à part entière de l'ONU, un cessez-le-feu permanent et la reconstruction rapide de ce qui a été détruit par l'agression sauvage contre la bande de Ghaza, jusqu'à l'établissement d'un Etat palestinien libre et indépendant avec El-Qods comme capitale.»

R. N.

PROFESSEUR MOHAMED ACHIR :

« La voix des pays du Sud global se fait enfin entendre au Conseil de sécurité de l'ONU »

De l'avis du docteur en géo-économie et professeur à l'université de Tizi Ouzou, Mohamed Achir, la victoire diplomatique de la cause palestinienne au Conseil de sécurité de l'ONU, sous l'impulsion de la diplomatie des pays du sud global, l'Algérie en tête, marque un tournant historique faisant parvenir la voix des plus faibles au sein de l'instance onusienne. Il rappelle, qu'en 1974 déjà la revendication algérienne aux Nations unies par la voix de feu Houari Boumédiène, pour un nouvel ordre économique mondial. Le rapport de force est visiblement en train de basculer au profit des Etats émergents. «Netanyahou ne s'attendait visiblement pas à l'abstention des Etats Unis», a souligné hier M. Achir qui s'exprimait à l'émission L'invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne.

R. N.

ALGÉRIE-RUSSIE

Un mémorandum d'entente de coopération dans l'utilisation pacifique du nucléaire

«Le ministère de l'Energie et des Mines et la société russe d'énergie nucléaire "Rosatom" ont signé, mardi à Sotchi (Russie), un mémorandum d'entente de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire», a indiqué hier un communiqué du ministère. La signature du mémorandum s'est déroulée en marge de la 13^e édition du forum international "AtomExpo", qui s'est tenu au parc Sirius des sciences et des arts à Sotchi (Russie), les 25 et 26 mars en cours. Le mémorandum d'entente comprend une feuille de route pour les activités de coopération conjointe pour les années

2024 et 2025, qui englobent l'utilisation des applications nucléaires dans le domaine de la santé, du traitement par rayonnement, des réacteurs de recherche, des produits pharmaceutiques nucléaires, de la formation scientifique et technique, ainsi que le développement de technologies et d'applications nucléaires à des fins pacifiques, selon le communiqué.

L'exposition "AtomExpo 2024", intitulée "Energie propre : construire l'avenir ensemble", a été organisée à travers des séances thématiques et des expositions présentant les principales avancées technologiques réalisées par les sociétés

nucléaires russes et internationales. Cette édition a également inclus un vaste programme d'échanges de vues, sous forme de tables rondes et de débats, avec la participation de dirigeants de l'Industrie nucléaire, de directeurs d'entreprises internationales et d'experts mondiaux.

A noter que l'exposition a été inaugurée par le directeur général de Rosatom, Alexey Likhachev, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Rafael Mariano Grossi, et la directrice générale de l'Association nucléaire mondiale, Sama Bilbao y León.

R. N.

PARLEMENT PANAFRICAIN

Nomination de l'Algérienne Lammali ambassadrice pour la paix et la sécurité

L'Algérienne Behdja Lammali a été nommée avant-hier par le président du Parlement panafricain (PAP), Fortune Zephania Charumbira, ambassadrice panafricaine pour la paix et la sécurité du PAP avec « effet immédiat ». « J'ai l'honneur de vous informer de votre nomination en tant qu'ambassadrice panafricaine pour la paix et la sécurité du PAP avec effet immédiat », lit-on dans la lettre de nomination. « En tant que leader avoué de la paix avec une passion indéfectible pour la résolution des conflits, nous espérons que vous tirerez parti de votre rôle d'ambassadrice du PAP pour plaider pour la paix, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale en Afrique en général » et dans le conflit au Proche-Orient en particulier, poursuit Fortune Zephania Charumbira. « En effet, le Parlement continental ne peut pas rester silencieux pendant que le peuple palestinien est massacré et soumis à de terribles violations des droits de l'Homme. Par conséquent, nous comptons sur vous pour être la voix des sans-voix dans les situations où le pouvoir des armes, plutôt que la moralité, semble déterminer le sort des gens », conclut le texte.

LUTTE ANTITERRORISTE

Deux éléments de soutien arrêtés par l'ANP

Deux éléments de soutien au groupe terroriste ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) lors de deux opérations distinctes à travers le territoire national. C'est ce qu'a révélé le ministère de la Défense nationale qui a rendu publique le bilan des opérations exécutées par des détachements et unités de l'ANP durant la période allant du 20 au 26 mars en cours.

Près de 13 quintaux de kif saisis par l'ANP

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées durant la période allant du 20 au 26 mars à travers les Régions militaires, une quantité de 12 quintaux et 83 kg de kif traité. «La marchandise prohibée a été interceptée après la mise en échec de tentatives d'introduction, via les frontières avec le Maroc, d'immenses quantités de drogues», a précisé un communiqué du ministère de la Défense nationale. Le même bilan fait état de l'arrestation de 29 narcotrafiquants ainsi que la saisie de 325 406 comprimés de psychotropes. Sur un autre registre, des détachements de l'ANP ont arrêtés à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In-Guezzam, In Saleh et Djanet, 247 autres individus et saisi des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. Tandis que 17 autres personnes ont été interceptées et un mitrailleur Kalachnikov, 2) pistolets automatiques, un fusil de chasse et 524) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation ont été saisis au cours d'opérations distinctes menées à travers le territoire national. Alors que 540 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national.

R. N.

PREMIÈRE QUINZAINE
DU RAMADAN**116 morts
et 411 blessés
sur les routes**

Les services de la Gendarmerie nationale ont comptabilisé, durant la première quinzaine du mois de ramadan sur les territoires relevant de leur compétence, 278 accidents de la circulation, ayant fait 116 morts et 411 blessés.

Le responsable de la communication au Centre d'information et de coordination routière de la Gendarmerie nationale, le commandant Samir Bouchehit, a souligné que *“l'excès de vitesse est la cause principale des accidents.”* Les manœuvres dangereuses et le manque de concentration au volant sont aussi incriminés. Le locuteur a affirmé, en outre, que *“les bus de transport de voyageurs et les véhicules de transport de marchandises sont à l'origine de la plupart de ces accidents.”*

Il y a quelques jours, le commissaire divisionnaire, Ahmed Naït El-Hocine, directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière au ministère de l'intérieur, a livré un chiffre qui donne froid au dos : Sept personnes sont tuées dans des accidents de la route, chaque jour, pendant ce mois sacré. La statistique recoupe les données collectées en zones urbaines et rurales. Lui aussi a mis en avant le facteur humain. La somnolence, l'imprudence et l'excès de vitesse sont à l'origine de l'hécatombe.

ASSASSINAT
D'UN PROFESSEUR
D'UNIVERSITÉ**Djelfa
sous le choc**

La ville de Djelfa a été secouée par un crime odieux, qui a coûté la vie au professeur d'université Abderrahmane Rouabah, victime d'une agression armée en son domicile.

Le Conseil national des professeurs de l'enseignement supérieur, section de la wilaya de Djelfa, a déploré la perte d'Abderrahmane Rouabah, qui avait été récemment promu au rang de Professeur. *« Notre frère, ami et collègue, le professeur Abderrahmane Rouabah, récemment promu, est décédé à la suite d'un vol à main armée en son domicile, dans la nuit du mardi au mercredi, assassiné par des mains sauvages »* écrit le CNES-Université de Djelfa sur sa page Facebook.

Selon certains détails, une bande de malfaiteurs se seraient introduite au domicile du professeur situé au quartier Drissia, avant de l'assassiner de sang-froid.

Pour l'heure, les autorités officielles n'ont fait aucune déclaration, du fait que les circonstances du crime font actuellement l'objet d'une enquête.

R. N.

FRAUDE SOCIALE

**La France renforce le dispositif
de contrôle pour les retraités
algériens**

Le Premier ministre français, Gabriel Attal, a fait part, lors d'une récente rencontre avec la presse, du bilan de son plan de lutte contre la fraude, lancé en mai 2023. Au sujet de la retraite, Attal a évoqué un préjudice de près de 200 millions d'euros, détecté par l'Assurance retraite, qui gère la pension de base de près de 15 millions de retraités.

PAR CHAHINE ASTOUATI

« Des résultats historiques », a fait savoir le Premier ministre français, qui entend accentuer les efforts de la lutte contre la fraude fiscale d'ici à la fin du quinquennat. La lutte contre la fraude à l'assurance des retraites a commencé il y a plusieurs années.

**750 dossiers frauduleux détectés
en Algérie**

En effet, l'organisme fait appel à plusieurs outils, tels que la vérification des justificatifs pour déterminer le montant de la pension et le certificat d'existence pour confirmer que le retraité recevant une pension française, résidant à l'étranger, existe bel et bien. Cependant, dans les pays où la France n'a pas d'informations directes pour vérifier si le retraité est toujours vivant, notamment le cas de l'Algérie, le risque de fraude peut être plus conséquent. D'ailleurs, en Algérie, parmi les 350000 personnes recevant une pension française, 750 dossiers frauduleux ont été détectés l'an dernier. Pour limiter ce risque, l'Assurance retraite a mis en place un partenariat avec une banque algérienne pour vérifier l'existence de ces retraités. Par conséquent, si un assuré n'a pas répondu pendant six mois à la caisse de retraite et qu'il réapparaît d'un coup, il doit se présenter au

guichet de la banque pour qu'elle vérifie son identité. Dans le cas de gros doute d'usurpation, la personne sera convoquée pour se présenter au consulat.

**Les contrôles des retraités
à l'étranger doublés**

Par ailleurs, selon le média Capital qui cite des chiffres de Bercey, sur 1000 retraités algériens convoqués, âgés de plus de 98 ans, 30 % ne sont pas présentés, ce qui a causé la suspension de leur pension. Désormais, l'exécutif souhaite élargir ce dispositif de contrôle pour les personnes âgées de plus de 85 ans, d'ici 2027, via « des intermédiaires de confiance. » Dans le détail, le retraité sera convoqué au guichet de la banque pour la vérification de ses documents. S'il ne se présente pas le jour du rendez-vous, ou si ses documents ne sont pas conformes, sa pension de retraite sera suspendue.

C. A.

« HUAWEI SPARK »

**Treize start-up algériennes bénéficient
du programme**

PAR ROSA CHAOUI

Treize start-up algériennes ont bénéficié du programme international « Huawei Spark » leur offrant des accès gratuits au Cloud de l'entreprise de télécommunications chinoise Huawei Algérie. La cérémonie de récompense de ces startups, organisée à la clôture de ce programme, s'est déroulée, mardi soir à Alger, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, et du Secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelhakim Bentellis.

L'ambassadeur de Chine en Algérie, M. Li Jian, et le président de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE), Mohamed El Hadi Hannachi ont également pris part à cet événement.

Le programme « Huawei Spark », dédié à la promotion et au développement des startups, a été lancé, en septembre 2022, par Huawei Algérie et l'accélérateur public de start-up « Algeria Venture ».

« Huawei Spark » offre des ressources Cloud gratuites, une formation technique et un soutien spécialisé aux

start-up éligibles, tout en permettant de profiter des opportunités commerciales de l'écosystème Huawei Cloud. Il permet également aux startups d'aller vers les marchés internationaux avec un accompagnement dans les salons mondiaux. La soirée a, également, été l'occasion de récompenser quatre porteurs de projets novateurs par un financement direct de Huawei et d'honorer neuf étudiants algériens qui prendront part à l'ICT Competition en mai prochain à Shenzhen (Chine). Dans son intervention, M. Yacine El-Mahdi Oualid a indiqué que le soutien aux start-ups et la collaboration avec des entreprises leaders comme Huawei Algérie sont essentiels pour le développement économique du pays. *« Nous continuerons à encourager les synergies entre les start-ups et les entreprises leaders telles que Huawei Algérie, car nous croyons fermement que c'est en unissant nos forces que nous pourrions relever les défis et saisir les opportunités offertes par la révolution numérique »*, a-t-il ajouté. De son côté, M. Bibi Triki a indiqué que le renforcement des capacités technologiques du pays ne reposait pas uniquement sur les institutions nationales, mais aussi sur les collaborations avec les leaders mondiaux dont l'un des plus importants est Huawei, qui accompagne l'Algérie

dans la construction de l'infrastructure des TIC et le renforcement de ses capacités en ressources humaines.

Il a salué, en outre, le partenariat entre Algeria Venture et Huawei qui permettra *« de lancer de nombreux projets d'une importance stratégique pour le renforcement des capacités technologiques du pays. »*

M. Bentellis a, pour sa part, déclaré que *« le partenariat avec Huawei, scellé depuis 2018 avec notre département ministériel, démontre la profonde amitié qui lie l'Algérie et la Chine, et nous comptons sur ce partenariat pour aller de l'avant en matière de transfert de technologie »*, a-t-il dit. L'ambassadeur de Chine en Algérie a estimé que *« Huawei Spark »* jouera un *« rôle positif »* dans la promotion de l'écosystème entrepreneurial et de la transformation numérique en Algérie. Il a, à cet égard, rappelé la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en 2023 en Chine où il a eu *« une rencontre historique »* avec son homologue chinois, M. Xi Jinping, au cours de laquelle les deux chefs d'Etat ont convenu *« d'approfondir la coopération sino-algérienne dans les domaines du numérique et de la recherche scientifique dans le cadre de la vision commune de « la Ceinture et la Route » et de la « Nouvelle Algérie. »*

R. N.

PAR SES FOURNITURES D'ARMES

L'État français participe activement au génocide à Ghaza

La France a autorisé, fin octobre 2023, la livraison à Israël d'au moins 100 000 pièces de cartouches pour des fusils mitrailleurs susceptibles d'être utilisés contre des civils à Ghaza. Révélations de Disclose et Marsactu sur une cargaison expédiée en secret depuis Marseille, et en totale contradiction avec les engagements du gouvernement.

PAR DISCLOSE

Le ministre des armées réajuste sa cravate. Ce 27 février, après une heure d'échanges avec les membres de la commission défense de l'assemblée nationale, Sébastien Lecornu doit répondre à une question sur les livraisons d'armes françaises à Israël. Il se saisit d'une feuille blanche sur laquelle sont griffonnées quelques notes, fronce les sourcils et débute sa déclaration. « *Objectivement, il n'y a pas de relations d'armement avec Israël* », commence-t-il, avant d'admettre que « quelques licences » d'exportation vers l'État hébreu ont bien été accordées depuis le 13 octobre 2023, date du début de l'offensive israélienne à Ghaza. Il s'agirait de composants utilisés de façon défensive, pour « des missiles du Dôme de fer », du nom du système de défense israélien conçu pour intercepter les roquettes tirées depuis Ghaza et le Liban. Le matériel exporté par la France en Israël ne serait donc pas utilisé dans l'offensive israélienne ayant déjà fait près de 32 000 morts, dont 70 % de femmes et enfants. Une affirmation reprise mot pour mot, le 20 mars dernier, par la porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot : « *Nous ne livrons des armes que dans le cadre de composants défensifs pour le Dôme de fer* ». C'est pourtant loin de la réalité, comme le révèlent des photographies transmises à Disclose et son partenaire, le média d'investigation locale Marsactu.

Ces clichés datés du 23 octobre 2023, soit près de deux semaines après le déclenchement de l'offensive à Ghaza en réaction à l'attaque du Hamas, montrent une cargaison d'armements destinée à Israël. Des caisses stockées dans un hangar appartenant à Eurolinks, une société marseillaise spécialisée dans la fabrication d'équipements militaires. Sur un bordereau scotché sur un carton entouré de cellophane, on peut lire l'inscription en anglais « *10 000 liens M27 pour des munitions de 5,56 millimètres [10 000 links M27 for 5.56 mm Ammo]* ».

Ces équipements sont en fait de petites pièces métalliques servant à relier entre elles des balles de fusils mitrailleurs. Ces maillons M27, qui permettent de tirer en rafale et sont « l'assurance d'une mission réussie », selon le fabricant, sont prévus pour des fusils automatiques légers de type M249 et FN Minimi. Des composants en apparence basique qui n'ont



rien d'accessoire, puisque « *sans eux, l'arme ne fonctionne pas* », souligne Tony Fortin, chargé d'études à l'Observatoire des armements. En 2015, les Pays-Bas ont ainsi bloqué des pièces d'Eurolinks équipant des munitions de 30 mm transitant par Amsterdam. Motif probable, selon l'Observatoire : les armements étaient destinés aux Émirats arabes unis, engagés dans la guerre contre les rebelles houthistes au Yémen.

« *Il y avait plusieurs dizaines de colis de la même taille, maintenus sur une palette par du film plastique et empilés sur près de deux mètres de hauteur. Ils étaient dans l'entrepôt, prêts à être expédiés* », témoigne auprès de Disclose la source ayant transmis les photographies. Chaque carton pesant 22 kg, on peut estimer d'après sa description que jusqu'à 800 kg de pièces ont été envoyées en Israël par Eurolinks. Et chacun des colis contenant des liens pour 10 000 balles, on peut également supposer que la commande servira à relier au moins 100 000 munitions entre elles. Quant au destinataire de la cargaison, selon notre source, il s'agit de la société IMI Systems, basée à Ramat Hasharon, au nord de Tel-Aviv.

L'entreprise IMI Systems, vendue en 2018 par l'État hébreu à Elbit, la plus grande firme d'armement du pays, se présente comme « *le leader mondial des munitions de petit calibre et le fournisseur exclusif des forces israéliennes de défense* ». C'est elle qui approvisionne l'armée israélienne en balles de calibre 5,56. Des munitions reliées les unes aux autres grâce aux fameux maillons M27 livrés par la France et qui se retrouvent ensuite dans l'une des armes favorites de Tsahal : les mitrailleuses Negev 5, fabriquées cette fois par Israel Weapon Industries (IWI). Avec le Negev 5, les soldats peuvent tirer jusqu'à 1 050 balles par minute, soit 17 cartouches par seconde, vante la chaîne YouTube d'un vétéran de l'armée américaine.

« *Si Israël a développé le fusil mitrailleur Negev, c'est précisément parce que les munitions de 5,56mm sont omniprésentes au sein des pays de l'OTAN et de leurs alliés* », détaille Shir Hever, un chercheur spécialiste de l'économie de la sécurité et coordinateur du mouvement palestinien BDS pour un embargo militaire. D'après lui, « *les munitions 5,56 du Negev sont interchangeables avec les fusils M249* »,

pour lesquels Eurolinks a conçu, à l'origine, ses liens métalliques.

Le « massacre de la farine » et les balles de calibre 5,56

Le Negev 5 a été repéré à plusieurs reprises aux mains de soldats israéliens engagés dans l'offensive contre le Hamas. Ce fut notamment le cas le 25 décembre dernier, lorsqu'un groupe armé extrémiste baptisé les Brigades moudjahidines a indiqué, vidéo à l'appui, avoir saisi un fusil mitrailleur sur lequel est gravée l'inscription « IWI ». Ou encore le 29 février, lors d'une attaque parmi les plus meurtrières commises dans la bande de Ghaza ces derniers mois.

Ce jour-là, vers 4 heures du matin, dans l'ouest de la ville de Ghaza, alors que des centaines de personnes tentent d'accéder à l'un des rares convois d'aide humanitaire ayant pénétré dans l'enclave palestinienne, des soldats israéliens ouvrent le feu. Le sac de farine de Muhammad Yasser, 17 ans, se répand sur le sol : une balle l'a transpercé avant de venir se loger dans sa veste, sans le blesser. Selon une enquête de l'ONG Euro-Med Human Rights Monitor, la munition retrouvée sur l'adolescent mesure 5,56 millimètres.

Si Muhammad a échappé au pire, près de 200 victimes examinées par les équipes d'Euro-Med Human Rights Monitor présentent des blessures causées par des balles de calibre 5,56. Des munitions tirées, selon l'ONG, par des « fusils d'assaut M4 et Tavor ». Mais aussi par « des mitrailleuses légères comme le Negev ». Plusieurs experts de l'ONU ont condamné le « massacre de la farine », qui a fait au moins 112 morts et plus de 760 blessés.

Interrogée par Disclose sur la provenance des maillons utilisés pour les Negev 5 de l'armée israélienne, Dalia Bodinger, la vice-présidente d'Elbit renvoie vers le « fournisseur français lui-même ». Sollicité à plusieurs reprises, lundi 25 mars, le P-dg d'Eurolinks n'était pas disponible. Le ministère des armées n'a pas non plus donné suite à nos questions.

Le « massacre de la farine » aurait pu provoquer un sursaut de l'État. Dans la foulée de cette exaction, Emmanuel Macron a d'ailleurs exprimé sa « plus ferme réprobation envers ces tirs », réclamant « la vérité, la justice et le respect du droit international ». À ce jour, pourtant, les exportations de munitions et de pièces de mitrailleuses vers Israël sont toujours autorisées par le gouvernement français.

Enquête : Ariane Lavrilleux et Nina Hubinet (Marsactu)

Édition : Mathias Destal et Pierre Leibovici

*** Les journalistes de Disclose enquêtent pendant plusieurs mois, et en équipe, sur des sujets d'intérêt général trop souvent délaissés. Crimes environnementaux, délinquance financière, santé publique, lobby industriel, vente d'armes, violences sexuelles... La charte d'éthique et de déontologie de Disclose engage toutes celles et ceux qui participent à la vie de l'organisation et à son action en faveur d'un journalisme d'intérêt public. Les journalistes de Disclose œuvrent pour l'intérêt général des citoyens, la garantie des libertés fondamentales et l'indépendance de l'information.**

Le bilan de l'agression sioniste s'élève à 32.490 martyrs

« *Le bilan des victimes de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 32.490 martyrs et 74.889 blessés depuis le 7 octobre dernier* », a indiqué hier le ministère palestinien de la Santé. Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 8 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 76 martyrs et 102 blessés. La même source a également indiqué qu'« *un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvent encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchent les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours* ».

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

R. N.



RAMADHAN ET SANTÉ

L'occasion pour arrêter de fumer



Définition
de la médiance
et son verdict





RAMADHAN ET SANTÉ

De nombreux musulmans profitent du Ramadhan pour arrêter définitivement de fumer.

Pour le professeur Kiliñ de la faculté de médecine de l'université Dokuz Eylül à Izmir, cette période de jeûne est propice à l'arrêt du tabagisme qui touche quinze millions de personnes en Turquie. Le mois de jeûne du ramadan est une excellente opportunité pour ceux qui veulent arrêter de fumer, d'après le professeur Oguz Kiliñ, maître de conférences à la faculté de médecine de l'université Dokuz Eylül à Izmir. Par ailleurs membre du groupe de travail de la Société turque de thoracologie, le professeur Kiliñ a déclaré dans un communiqué publié récemment qu'il existe environ 1,3 milliard de fumeurs dans le monde, dont environ 15 millions en Turquie. Il a ajouté que les personnes qui souhaitent arrêter de fumer doivent avoir recours aux méthodes recommandées par le ministère turc de la Santé, ainsi que par les autorités sanitaires internationales. « *Le fait que les gens s'abstiennent de manger, de boire et de fumer de l'aube jusqu'au coucher du soleil pendant le Ramadhan les rend capables d'exercer un contrôle sur leurs habitudes et de résister à l'envie de fumer pendant cette période* », souligne Oguz Kiliñ, ajoutant qu'il est plus facile d'arrêter de fumer pendant cette période de jeûne. Les fumeurs devraient considérer que l'usage du tabac est quelque chose



dont ils doivent se débarrasser, pas uniquement durant le ramadan, mais à n'importe quel moment de leur vie, a poursuivi le médecin.

Les séquelles du tabac disparaissent en 10 ans

Concernant les personnes qui fument plusieurs cigarettes à la file avant le début du jeûne, au moment du sahur, ou après la rupture du jeûne, au moment de l'iftar, Oguz Kiliñ affirme que c'est là une pratique particulièrement dangereuse pour la

santé : la concentration de nicotine dans le sang à des doses élevées peut en effet avoir des conséquences destructrices en provoquant le déclenchement de maladies sous-jacentes. « *Cela peut même provoquer une crise cardiaque ou une hémorragie cérébrale* », a déclaré le professeur Kiliñ. Au cours des 20 premières minutes qui suivent l'arrêt du tabac, le corps déclenche en effet un processus d'auto-guérison pour restaurer la fréquence cardiaque et la pression artérielle et les ramener à des

niveaux normaux.

Il faut environ 24 heures pour que l'organisme élimine le monoxyde de carbone supplémentaire qui avait été généré par la consommation de tabac. Au bout de dix années sans tabac, toutes les traces liées au fait d'avoir fumé disparaissent de l'organisme, a déclaré le professeur Kiliñ, qui a ajouté que personne ne devait oublier que le tabagisme est une maladie qui peut être traitée.

VOUS SOUFFREZ DE MAUX DE TÊTE PENDANT LE JEÛNE ?

Voici quelques conseils

Les maux de tête pendant le mois de Ramadhan peuvent être dus à plusieurs modifications : le retrait brusque de la caféine et du tabac, le manque de sommeil et la faim qui s'accroît généralement en fin de journée.

A ces facteurs peuvent être associées l'hypotension (baisse de la tension) et l'hypoglycémie (baisse du taux de sucre dans le sang) dues au manque d'alimentation et d'hydratation, le mal de tête peut être assez grave et peut également causer des nausées avant la rupture du jeûne.

Il est recommandé de :
- Réduire la prise de caféine et de tabac lentement en commençant une semaine



ou deux avant le Ramadan (des tisanes et des thés décaféinés peuvent être des alternatives). Réorganiser votre emploi du temps pen-

dant le Ramadan afin de disposer de suffisamment de temps de sommeil.

Pour en savoir plus :

La caféine est une substance présente dans des boissons comme le café et les sodas, qui a pour principaux effets d'accélérer le rythme car-

diaque au bout de quelques minutes puis provoquer une sensation de réveil.

Pour les enfants de 12 ans et moins, l'apport quotidien maximal recommandé en caféine est de 2,5 milligrammes par kg (par exemple : Si un enfant pèse 30 kg, son apport quotidien de caféine ne doit pas dépasser 75 mg mais attention au taux de sucre important présent dans les boissons contenant de la caféine, type sodas).

Pour les femmes, l'apport maximal recommandé est de 300 mg de caféine par jour, soit un peu plus de deux tasses de café (237 ml).

Pour les hommes en bonne santé, le maximum quotidien recommandé est de 400 mg.



CARNET DE RECETTES

Soupe minestrone



Ingrédients

- 3 c. à s. d'huile d'olive
- 1 oignon haché
- 2 gousses d'ail
- 1 courgette coupée en petits dés
- 1 branche de céleri coupée en petits dés
- 1 carotte coupée en petits dés
- 1 pomme de terre coupée en dés
- 1 poignée de petits pois
- 3 tomates pelées et concassées
- ½ c. à s. de concentré de tomate
- 150 g de haricots blancs mis à tremper une nuit dans l'eau ou en boîte
- 1 litre de bouillon de poulet
- 1 verre de pâtes
- Sel, poivre
- 2 c. à s. de parmesan
- Basilic séché en poudre

Préparation :

Chauffez l'huile d'olive dans une casserole à fond épais, ajoutez les oignons et cuire à feu doux 5 min en remuant de temps en temps jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Ajoutez l'ail écrasé, les courgettes, le céleri, les carottes, les tomates et les petits pois. Couvrez et laissez cuire 10 min environ en remuant de temps en temps. Égouttez les haricots secs, rincez et ajoutez au contenu de la casserole. Ajoutez le bouillon, couvrez et laissez mijoter, ajoutez les dés de pommes de terres. Quand les légumes sont bien tendre, ajoutez les pâtes dans la casserole, laissez cuire à découvert pendant 8 à 10 min jusqu'à ce que les pâtes soient al dente. Salez, poivrez selon votre goût. Servir avec le parmesan râpé et un peu de basilic par le dessus.

Jardinière de légumes

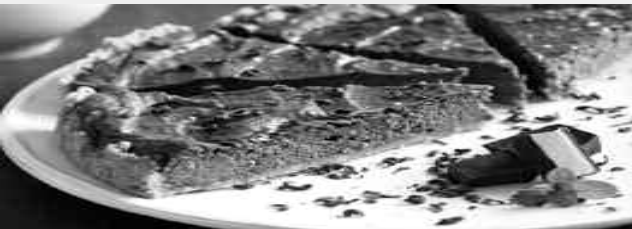
Ingrédients

- 500 g de petits pois écosés
- 500 g de fond d'artichauts
- 500 g fèves fraîches entières
- 2 gousses d'ail
- 1 piment fort (facultatif)
- Sel, poivre noir
- Paprika
- Une petite poignée de riz
- 3 c. à s. d'huile d'olive
- 1 c. à s. de tomate concentré

Préparation :

Dans le mortier, écrasez l'ail avec le piment fort, le

Tarte au chocolat



Ingrédients pour la pâte sablée :

- 240 g de farine
- 150 g de beurre
- 90 de sucre
- 30 g de poudre d'amandes
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 jaune d'œuf
- 1 pincée de sel

Garniture :

- 50 g de lait
- 120 g de crème fleurette
- 120 g de chocolat à 60%
- 12 g de beurre
- 2 petits œufs

Préparation :

Dans le bol du blinder ou robot mettez la farine, le sucre, le sucre vanillé et le sel. Ajoutez le beurre coupé en dés et mélangez avec le batteur K jusqu'à l'obtention d'un mélange sablé. Ajoutez le jaune d'œuf et la poudre d'amande et battre jusqu'à l'obtention d'une pâte qui se détache des parois du bol, et qui soit non collante. Laissez reposer. Étalez la pâte avec le rouleau entre 2 feuilles de papier cuisson. Foncer un cercle à tarte de 28-30 cm de diamètre. Piquez le fond de pâte à la fourchette. Couvrez d'une feuille de cuisson, et remplissez de légumes secs et mettez au four 20 min à 180°C, puis retirez les légumes secs et la feuille et poursuivez la cuisson 10 minutes.

Pour la garniture :

Préchauffez le four à 170°C. Concassez le chocolat dans un cul-de-poule. Dans une casserole, faites bouillir le lait, le beurre et le crème. Versez ce mélange sur le chocolat. Mélangez délicatement en veillant à ne pas faire de bulles. Battez légèrement les œufs, puis ajoutez-les à la préparation. Versez ce mélange dans le fond de la tarte préalablement cuite à blanc. Éteignez le four et laissez cuire 15 minutes. Vérifier la cuisson en tapotant légèrement, la tarte doit être légèrement tremblotante. Et sinon vous pouvez la laisser encore plus.



sel et le poivre noir. Nettoyez les fèves, découpez les tout en gardant leur peau. Rincez les petits pois et découpez les artichauts en quatre (les miens étaient petits, j'ai laissé entier) Dans une marmite à fond épais, placez les fèves, les petits pois, l'huile, la derva (mélange d'ail écrasé) laissez mijoter pendant quelques minutes, puis ajouter l'eau (juste pour couvrir les légumes). A mi-cuisson, ajoutez les artichauts, et le concentré de tomate délué dans un peu d'eau bouillante. Laissez mijoter à feu doux jusqu'à cuisson, tout en surveillant pour que ça ne sèche pas et brûle. Quand le tout est bien cuit, ajoutez le riz et la coriandre et laissez à feu doux. La sauce va être partiellement réduite, mais pas flottante.

Tourte au bœuf



Ingrédients pour la pâte :

- 250 g de farine
- 120 g de beurre en morceau
- 1 jaune d'œuf
- ½ c. à c. de sucre
- 1 c. à c. de persil séché
- ¼ c. à c. de cumin
- ½ c. à c. de sel
- 50 ml d'eau froide (+ ou - selon le besoin)

Pour la farce de viande :

- 2 steaks moyens de bœuf
- ½ oignon haché
- 1 gousse d'ail
- 1 belle poignée de légumes (carottes, maïs, petits pois)
- Sel et poivre noir
- ¼ de c. à c. de cumin
- 2 c. à s. d'huile de table
- 1 verre d'eau
- Un peu de Gruyère
- 2 pommes de terre ou selon le besoin

Préparez la pâte :

Dans le bol d'un blinder, mettez la farine et le beurre en morceaux, mixez. Ajoutez le jaune d'œuf, le sucre, le sel et le persil et le cumin mixez encore. Ajoutez l'eau en petite quantité et mixez, jusqu'à ce que la pâte forme une boule (allez-y doucement avec l'eau). Couvrez la boule de pâte avec du film alimentaire, et laissez au frigo pendant 30 minutes. Étalez la pâte et foncez un moule à quiche couvert d'un papier de cuisson, piquez à l'aide d'une fourchette. Cuissez la pâte à blanc pour 10 à 12 minutes.

Préparez la viande :

Coupez la viande en petits cubes. Dans une poêle, mettez la viande et l'oignon haché, ajoutez l'huile couvrez la poêle et laissez revenir jusqu'à ce que la viande jette son eau (il faut remuer de temps en temps). ajoutez les légumes, le sel, le poivre noir et le cumin, couvrez d'eau et laissez cuire, jusqu'à ce que la viande devient bien tendre, et la sauce un peu réduite (il ne faut pas qu'il en reste beaucoup d'eau. remplissez le fond de pâte de cette viande aux légumes, avec juste un peu de son jus (2 c. à s. pas plus, s'il en reste de jus, gardez le pour la fin de cuisson de la tourte. Râpez un peu de fromage par-dessus. Coupez les pommes de terre pelées et lavées en fine rondelle. Couvrez bien le top de la tourte pour ne pas laisser la viande visible. Badigeonnez les rondelles avec un peu d'huile, ajoutez un peu de sel et un peu de poivre noir. Faites cuire dans un four préchauffé à 180 degrés pendant 30 minutes, ou jusqu'à ce que la pomme de terre soit bien cuite. A la sortie du four, arrosez le haut de la tourte avec 2 c a soupe de jus de cuisson de la viande.

Définition de la médisance et son verdict

Le Prophète (QSSSL) a dit : "Cinq actions rompent le jeûne : le mensonge, la médisance, la calomnie, le parjure et la concupiscence." Il a dit aussi : "Il se peut qu'un homme ne récolte de son jeûne que la faim et la soif." Un jour, le Prophète (QSSSL) entendit deux femmes qui jeûnaient médire sur une autre. Il dit : "Ces deux femmes s'abstiennent de ce qu'Allah, Exalté soit-Il, leur ordonne de faire et font ce qu'Allah leur défend de faire."



Après la mention de ces trois Hadiths, dont les deux derniers sont authentiques, voyons à présent ce que c'est la médisance et quel est son verdict. La médisance consiste à évoquer le défaut de son frère en Islam pendant son absence, d'une manière qui lui déplairait s'il en était informé et ce, sans aucune nécessité. Par "le défaut de son frère", j'entends exclure les propos élogieux. Par "frère en Islam" j'entends exclure l'infidèle, car le médire n'est pas une médisance.

Par "pendant son absence" j'entends exclure le fait de parler d'une personne présente. Cela ne constitue pas une médisance selon le plus juste des avis des oulémas. Par "qui lui déplairait s'il en était informé" j'entends exclure tout propos qui lui plairait. Par "sans aucune nécessité" j'entends exclure les propos nécessaires compte tenu d'un intérêt légal. C'est, par exemple, comme un avertissement lancé à propos d'un innovateur pour que l'on évite de tomber dans son innovation. Encore que, même dans ce cas, il faille se conformer à deux exigences : La première est la sincérité à l'égard d'Allah le Très-Haut et la volonté de Lui complaire (exclusivement). La deuxième : est de limiter les propos au défaut bien précis et éviter de le dépasser inutilement. Les oulémas sont unanimes que la médisance est prohibée en l'absence d'un intérêt justifiant sa perpétration. La plupart d'entre eux affirment résolument que la médisance relève des péchés

majeurs. Elle comporte différents degrés dont certains sont plus graves que d'autres. Médire d'un savant musulman n'est pas comme médire d'un ignorant. A propos de la médisance Allah le Très-Haut dit : {Ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non!) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux} [Coran 49/12]. Selon Muslim, Al-Alaa ibn Abderrahmane a rapporté d'après son père d'après Abou Houreira, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Prophète, (QSSSL), a dit : "Savez-vous ce qu'est la médisance ?" Ses Compagnons lui répondirent : "Allah et son Messenger le savent mieux." Il a, (QSSSL), dit : "C'est dire de ton frère ce qui ne lui plaît pas." Ils ont dit : "Et si ce que je dis de lui est vrai ?" Il, (QSSSL), a répondu : "S'il est comme vous dites, vous avez commis une médisance à son égard. S'il n'est pas comme vous dites, vous l'avez calomnié." Abou Dawoud a rapporté par la voie de Nawfal ibn Massahiq d'après Saïd Ibn Zaid que le Prophète, (QSSSL), a dit : "Une des pires formes de l'usure consiste à violer injustement l'honneur du musulman." Le Prophète, (QSSSL), a dit : "Certes, votre sang, vos biens et votre honneur sont aussi sacrés que ce jour, ce mois et cette contrée. Que le présent en informe l'absent. Car le premier peut parfois transmettre un enseignement à un absent plus apte que lui à le comprendre." Ce Hadith

est rapporté par Abou Bakra et figure dans les deux Sahih. L'une des pires et des plus graves formes de la médisance consiste à dénigrer un musulman, à le mépriser, à le vilipender, à s'efforcer à l'humilier, à lui ôter le respect et à violer son honneur. Ce caractère odieux, cette grande maladie fait partie des péchés majeurs et son auteur encourt une grande menace et un dur châtement.

L'humilité ou beaucoup d'actes d'adoration ?

Il arrive parfois que nous soyons pris d'enthousiasme pour l'accomplissement de certains actes d'adoration ou que les textes vantant le mérite de certains actes et notre engouement pour les bonnes actions nous poussent à redoubler d'efforts dans les actes dévotionnels.

Il nous arrive d'oublier que l'essence des actes d'adoration ne réside pas dans leur abondance ou dans leur durée, comme la prière nocturne par exemple, ou l'achèvement de la lecture de tout le Coran ou encore la quantité des aumônes ; la quintessence de l'adoration est en réalité l'état du cœur lors de son accomplissement et le degré d'humilité et d'émotion du cœur. Les textes confirment cela : Allah, exalté soit-Il, dit : "Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur." (Coran 67/2) "Ceux qui croient et font de bonnes œuvres... vraiment Nous ne laissons pas perdre

la récompense de celui qui fait le bien." (Coran 18/30). Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit, pour étayer cela : "De même, deux rak'ât que le serviteur d'Allah accomplit en orientant son cœur et ses membres vers Allah, exalté soit-Il, en vouant son cœur tout entier à Allah, exalté soit-Il, valent mieux que deux cents rak'ât dénuées de cela, même si leur rétribution sera grande étant donné leur grand nombre." Et il a dit : "Deux œuvres peuvent être semblables en apparence, alors que le mérite de l'une par rapport à l'autre, voire le mérite d'une petite quantité de l'une par rapport à une grande quantité de l'autre, peut être immense." Il a dit : "Le mérite des bonnes actions varie en fonction de la foi, de la glorification et de la vénération que renferment les cœurs. Rechercher la satisfaction de l'Etre adoré uniquement, sans rien rechercher d'autre pour que les deux œuvres ne fassent qu'une et qu'il n'y ait aucune différence de mérite entre les deux ne puisse être évaluée que par Allah, exalté soit-Il." (Al-manâr al-manîf). La confirmation d'Ibn al-Qayyim est claire pour celui qui a une profonde connaissance des niveaux des œuvres et qui sait distinguer les actes dévotionnels. Soyez, donc, soucieux de la perfection et de la qualité de vos actions en veillant à la présence et à l'humilité du cœur en suivant concrètement ce qui a été transmis du Prophète (QSSSL).

TISSEMSILT

Respecter les délais de réalisation des programmes d'habitat dans la wilaya

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a mis l'accent, mardi à Tissemsilt, sur le respect impératif des délais de réalisation des divers programmes de logements affectés à la wilaya, en sus de veiller à la qualité des travaux.

En visite d'inspection dans cette wilaya des Hauts-Plateaux de l'Ouest, le ministre a instruit les responsables locaux du secteur à achever les travaux des différents programmes d'habitat "avant la fin de cette année", préconisant le renforcement des chantiers afin d'accélérer la cadence du travail et en insistant particulièrement sur l'adoption du système de travail du 3X8.

M. Belaribi a, d'autre part, fortement insisté sur la nécessité d'accélérer les procédures devant permettre aux bénéficiaires de lots sociaux destinés à l'auto-construction d'accéder aux aides financières allouées par l'Etat à la concrétisation de ce programme d'habitat.

Le ministre a fait part de la disponibilité de son secteur à accompagner la wilaya de Tissemsilt dans la concrétisation de son programme inhérent à l'éradication de l'habitat précaire et des bidonvilles.

M. Belaribi a, lors de sa visite, inspecté le chantier d'aménagement du



centre-ville de Khemisti, ainsi que d'autres d'habitat, en cours de réalisation actuellement, notamment ceux affectés à la wilaya dans le cadre du programme complémentaire de développement.

Par ailleurs, le ministre a suivi un exposé sur le plan d'occupation du sol (POS) et un autre sur le taux d'avancement des travaux d'aménagement des voies et des réseaux divers (VRD), en cours actuellement au niveau du projet des 2.000 logements publics locatifs (LPL) ainsi qu'au

niveau du site des 1.000 logements de type location-vente, sis au lieu-dit Boumengouch à Tissemsilt-ville dont a bénéficié la wilaya au titre du programme complémentaire.

M. Belaribi a également suivi un autre exposé à travers lequel ont été abordées les diverses opérations ayant permis la récupération d'importantes poches foncières à la suite des opérations de démolition des habitations illicites menées dans plusieurs quartiers et sites implantés dans la commune chef-lieu de wilaya.

BATNA

Retour en force des oiseaux migrateurs dans les zones humides

Les zones humides de la wilaya de Batna vivent un retour en force des oiseaux d'eau migrateurs à la faveur des précipitations enregistrées dans la région au début de l'année 2024, ont affirmé, mardi, des cadres du Parc national de Belezma et de la Conservation des forêts.

La cheffe de la section de Batna du Réseau national d'observateurs ornithologues algériens, et responsable du service de la protection de la faune et de la flore du Parc national Belezma, Hind Samaï, a indiqué que "15 zones humides sur un total de 26 ont été visitées par 6.399 oiseaux d'eau répartis en 34 espèces, selon le dénombrement hivernal effectué en janvier 2024, contre 1.966 oiseaux d'eau décomptés en 2023".

Les conditions favorables

créées dans ces zones, au cours de l'année 2024, ont permis, selon Mme Samaï, un "retour significatif" des oiseaux, en particulier les tadornes de Belon (1.795 individus) et la sarcelle d'hiver (1.121), qui constituaient les deux espèces dominantes dans les différentes zones humides de Batna, dans le chott Gadaïne situé entre les communes d'Aïn-Yagout, Lazrou et Seriana, ainsi que dans la zone d'El-Merdja, dans la commune de Boulhilet.

"Ce qui est exceptionnel, cette année, c'est l'observation, pour la première fois depuis le début du dénombrement des oiseaux d'eau migrateurs dans la wilaya de Batna, d'une espèce dénommée Nette Rousse, canard de 53 à 58 cm de long avec une envergure de 84 à 88 cm", a-t-elle dit.

Le chef du bureau des espèces protégées et des activités cynégétiques de la Conservation des forêts de Batna, et responsable régional du Réseau national des observateurs ornithologues algériens pour la région 3 du Nord-est algérien, Redouane Abdenabi, a également fait part de la présence, cette année, et pour la première fois, d'un oiseau connu sous le nom de Barge à queue noire, découvert en ce mois de mars lors d'une excursion de terrain en dehors de la période de dénombrement hivernal des oiseaux.

Cet oiseau, repéré dans les zones humides de Boulhilet, est une espèce aquatique nichant en Europe centrale et figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) car ses effectifs

diminuent en raison, notamment, de la pollution de l'eau, a noté M. Abdenabi.

"En tant qu'amoureux de la nature et des oiseaux, nous cherchons non seulement à les décompter pendant la période hivernale, mais aussi à surveiller leur présence dans les zones humides tout au long de l'année, tout en observant, dans leurs rangs, les transformations générées par le changement climatique", a-t-il encore indiqué.

Cela permet, a-t-il ajouté, d'enrichir la base de données de la Conservation des forêts et de suivre l'évolution des plans d'eau, du nombre d'oiseaux et des espèces annuellement attirées, et de réfléchir aux moyens de préserver leur biodiversité et de sensibiliser à leur importance pour l'équilibre écologique.

MÉDÉA

Campagne de vulgarisation de la culture de tournesol

Une campagne de vulgarisation de la culture de tournesol a été lancée à travers les communes de Médéa en vue d'inciter les agriculteurs à adhérer au programme de production des oléagineux et leur expliquer les facilités accordées par les pouvoirs publics pour les accompagner, a-t-on appris, mardi, auprès de la Direction locale des services agricoles (DSA), initiatrice de l'événement.

A ce titre, et dans le cadre des préparatifs de la prochaine campagne moisson-battage prévue entre fin mai et début juin, des sorties sur terrain sont organisées depuis plusieurs jours dans de nombreuses communes rurales de la wilaya afin d'informer les agriculteurs sur le programme de développement des oléagineux mis sur pied par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et leur expliquer les mesures incitatives décidées par l'Etat comme moyen de soutien à la filière des oléagineux, a-t-on fait savoir.

Des équipes composées de cadres de la DSA, de la Chambre d'agriculture et des instituts d'agronomie sont à pied d'œuvre sur le terrain pour assurer cette mission de vulgarisation qui a ciblé des agriculteurs actuant dans les communes El-Azzizia, Guelb-el-Kebir, Beni-Slimane, Sedraya, Aïn-Boucif, Souaguiya et Chellalet-el-Adhaoura, et qui devrait toucher dans les prochains jours d'autres agriculteurs afin de gagner leur adhésion au programme de culture de tournesol, a-t-on indiqué.

Au titre des mesures incitatives décidées en faveur de la filière des oléagineux, une prime de production de 3.000 DA par quintal est accordée aux agriculteurs individuels et aux unités de production agricoles (anciennes fermes pilotes) comme encouragement des opérateurs de la filière, a-t-on indiqué.

Une prime d'intégration de 500 DA par quintal sera accordée aux unités de transformation disposant d'un contrat avec les producteurs, afin de les inciter à introduire des graines oléagineuses produites localement dans la production d'huile végétale, a-t-on précisé à la DSA, ajoutant que le dispositif d'aide et de soutien à la filière prévoit également l'octroi d'une prime de stockage des graines oléagineuses de 900 DA par quintal au bénéfice des Coopératives des céréales des légumes secs (CCLS).

En outre, les adhérents au programme de culture de tournesol vont bénéficier d'un accompagnement technique durant tout le processus de production afin de leur permettre d'optimiser le rendement des parcelles cultivées et obtenir une production de qualité, a-t-on souligné à la DSA.

INTRODUCTION OFFICIELLE DES ACTIONS DU CPA À LA BOURSE D'ALGER

"Un pas historique" dans le processus de la réforme bancaire et financière

La banque du Crédit populaire d'Algérie (CPA) a été officiellement introduite au tarif officiel de la Bourse d'Alger, et la négociation publique des actions de cette institution financière publique a commencé entre les investisseurs, devenant ainsi la première banque à rejoindre la Bourse, un "pas historique" dans le processus de réforme bancaire et financière en Algérie, en concrétisation des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

L'opération s'est déroulée sous la supervision du ministre des Finances, Laâziz Faïd, en présence du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, des directeurs généraux de la Bourse d'Alger, Yazid Ben Mohoub, et du CPA, Ali Kadri, du président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada, et des cadres du secteur financier. A cette

occasion, M. Faïd a affirmé que cette introduction était un "événement important et historique", s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre "des décisions du président de la République relatives à la réforme bancaire". "Ainsi, nous avons accompli, dans les délais fixés, tous les travaux couvrant les différents aspects procéduraux, juridiques et opérationnels qui ont permis le lancement de la négociation publique des actions du CPA entre les investisseurs", a-t-il ajouté.

Il a souligné que cette opération vise à "améliorer l'efficacité de la gestion de la banque, renforcer sa gouvernance et contribuer à instaurer un climat de confiance entre les investisseurs sur le marché en inscrivant une banque jouissant d'une bonne santé financière, renforcer la Bourse et relancer son activité dans le souci d'accroître sa contribution à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie". Le ministre a qualifié les résultats obtenus grâce à cette opération de "très satisfaisants et encourageants pour le marché", rappelant que le montant mobilisé a dépassé 112 milliards de dinars, soit "222% de l'objectif fixé pour la première phase et 81% de l'objectif global de l'opération qui consiste à céder 30% du capital du CPA". Il a ajouté que le montant souscrit représente un "record absolu des fonds levés depuis la création de la Bourse des valeurs mobilières". L'introduction de cette banque publique en Bourse consti-

tue une "étape charnière dans le développement du marché financier algérien", a-t-il estimé, ajoutant qu'à travers cette initiative, le CPA "ouvre ses portes à une participation accrue de la part des citoyens algériens, ce qui contribue à élargir la base d'investisseurs sur le marché et à offrir de nouvelles opportunités d'investissement. En outre, cela renforce la liquidité, ce qui a un impact positif sur le volume des transactions".

Introduction de la BDL en Bourse au cours de l'année 2024

Le ministre a également souligné que cette initiative "est d'une importance capitale et confirme l'engagement du Gouvernement à soutenir et à développer le secteur financier, une démarche qui s'inscrit en droite ligne avec les 54 engagements du président de la République visant à renforcer l'économie nationale". Il a affirmé que cette opération encouragera davantage d'entreprises à introduire leurs actions en Bourse, précisant que "l'année en cours connaîtra l'introduction en Bourse de la Banque de développement local". Ces étapes contribueront également, ajoute le ministre, à présenter des alternatives au financement de l'économie nationale, à sa diversification et à la création de nouvelles opportunités de travail. Il a invité, en outre, la Cosob à fournir davantage d'efforts dans l'accompagnement de l'essor de l'économie nationale à travers "la révision et l'actua-

lisation des cadres réglementaires".

Le ministre a, par ailleurs, invité la société de gestion de la bourse des valeurs, en sa qualité de responsable de l'organisation des opérations de cotation et de négociation en Bourse, ainsi que les intermédiaires dans les opérations de Bourse et l'ensemble des acteurs de la scène financières, à s'unir autour d'un projet de développement du marché financier, et à participer à la consolidation de cette dynamique à travers l'appui des mécanismes de marchés offerts et à œuvrer à renforcer l'attractivité du marché pour les opérateurs économiques. M. Faïd a également signé un ordre d'achat d'actions au marché secondaire. De son côté, M. Kadri a considéré l'événement comme "historique et encourageant pour les autres entreprises pour allier la Bourse d'Alger". M. Ben Mouhoub a assuré, quant à lui, que "cette journée était historique pour le marché des liquidités à la Bourse d'Alger, d'autant plus qu'elle a été marquée par la cotation effective de la banque du Crédit populaire d'Algérie", ajoutant que cette cotation intervient dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction du président de la République concernant la cotation en bourse de deux banques au niveau de la Bourse d'Alger. M. Bouznada a, pour sa part, relevé que les résultats comptabilisés de cette opération reflètent la confiance des investisseurs dans le marché financier et le secteur bancaire.

AGENCE ALGÉRIENNE DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT (AAPI)

97 investisseurs bénéficient de la décision provisoire d'octroi du foncier économique

Un total de 97 investisseurs ont bénéficié, mardi à Alger, des décisions provisoires d'octroi du foncier relevant du domaine privé de l'Etat pour la réalisation de projets d'investissement.

Organisée par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), la cérémonie de remise des autorisations provisoires s'est déroulée au Palais des expositions (Pins maritimes), en présence du directeur de cabinet du Premier ministre, Mourad Slimane Benamer, du directeur général (DG) des Douanes algériennes, le général-major Abdelhafid Bakhouch, de la DG des Impôts, Amel Abdelatif, du DG du Domaine national, Abderrahmane Khidi, des walis de la République, ainsi que du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula.

La remise des décisions d'octroi du foncier intervient après que les porteurs de projets ont déposé leurs demandes via la plateforme numérique de l'investisseur, lancée le 8 février dernier, conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur le foncier économique.

A cette occasion, le DG de

l'AAPI, Omar Rekkache, a indiqué que ces décisions provisoires interviennent après l'expiration du délai légal des offres de foncier, qui a concerné 307 fonciers répartis sur 28 wilayas, pour une superficie totale estimée à 176 hectares. Les décisions provisoires concernent la première vague de ces offres incluant 17 wilayas, en attendant l'annonce des résultats de la deuxième vague concernant les 11 wilayas restantes, "dans les 15 jours à venir", a-t-il ajouté.

Selon les chiffres présentés lors de la cérémonie de remise des décisions, le foncier concerné sera destiné à la réalisation de projets d'investissement d'une valeur totale estimée à 208 milliards DA, devant générer plus de 16.000 emplois.

Selon M. Rekkache, l'Agence a publié un nombre limité d'assiettes foncières dans la première phase afin de "permettre aux investisseurs de s'adapter aux procédures de demande via la plateforme numérique, en conséquence du principe de concurrence loyale".

Cependant, les prochaines phases verront la publication d'un nombre plus important d'as-

siettes foncières aménagées et de manière étudiée, en attendant l'installation des agences spécialisées dans l'aménagement.

Dans le même contexte, le responsable a souligné que 66 assiettes foncières proposées n'ont pas suscité l'intérêt des investisseurs, affirmant que "l'Agence a commencé à étudier les moyens permettant de promouvoir et de valoriser ces biens pour les rendre plus attractifs, notamment en procédant à la révision de la répartition des espaces et des activités ciblées".

Réception de près de 1.500 demandes de foncier jusqu'au 21 mars

Le bilan présenté lors de la cérémonie fait état de 1.447 demandes enregistrées confirmées par les investisseurs sur la plateforme numérique jusqu'au 21 mars en cours.

Boumerdès arrive en tête des wilayas avec 290 demandes, suivie de Bouira (155 demandes), Béjaïa (137 demandes), puis Sétif (122 demandes) et Annaba (90 demandes). En parallèle, 157 demandes ont été annulées car leurs propriétaires n'ont pas confirmé leurs demandes comme

requis. Des cas de déclarations exagérées ont également été enregistrés, voire même des cas suspects, où des noms et des numéros de téléphone ont été utilisés sans le consentement des personnes concernées, selon M. Rekkache. Après réception des candidatures, les dossiers ont été étudiés, notés puis classés selon le total des points par une équipe d'experts de l'Agence, afin de déterminer les bénéficiaires.

Après l'obtention des décisions d'octroi provisoires, le délai légal de recours sera observé avant la présentation des décisions définitives. Durant cette période, l'investisseur sera convié à enregistrer son investissement auprès des guichets de l'Agence et ce, afin de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la déclaration lors du dépôt de la demande sur la plateforme numérique.

Dans le même sillage, M. Rekkache a également réaffirmé l'engagement de l'Agence à "simplifier et faciliter les procédures et garantir la transparence et l'égalité de traitement entre tous les acteurs économiques", soulignant qu'elle s'emploiera à "appliquer rigoureusement les

dispositions légales et à veiller que le foncier soit orienté vers les investissements prioritaires pour l'économie nationale".

"L'AAPI ne tolérera aucun manquement au respect du cahier des charges et s'assurera du respect par les investisseurs des engagements pris lors de la demande", a-t-il ajouté. En marge de la cérémonie de remise des décisions, l'AAPI a signé deux conventions de coopération avec la Direction générale du Domaine national et l'autre avec la Chambre nationale des notaires.

Selon les explications fournies par M. Rekkache à l'APS, la première convention permettra l'échange d'informations afin de faciliter le processus de création des registres fonciers, en plus de simplifier les procédures d'obtention des titres de concession et de vérification des conditions légales des biens immobiliers concédés.

Quant à la seconde convention, signée par M. Rekkache et le président de la Chambre nationale des notaires, Ramdane Bougoufa, elle vise à simplifier les procédures juridiques, notamment celles relatives à la création d'entreprises.

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Briefing et consultations sur la situation en RDCongo

Le Conseil de sécurité des Nations unies a tenu hier à New York, une séance d'information ouverte, suivie de consultations privées, sur la situation en République démocratique du Congo (RDC), y compris le travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).

La Représentante spéciale du Secrétaire général en RDC et chef de la MONUSCO, Bintou Keita, ainsi qu'un représentant de la société civile devaient faire un exposé. La RDC et le Rwanda devaient participer à la réunion conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Keita devrait décrire les développements récents en RDC et les activités de la mission sur la base du dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres sur la RDC, qui a été distribué aux membres du Conseil le 20 mars et couvre la période du 1^{er} décembre 2023 au 19 mars 2024. Elle s'exprimera probablement sur la situation politique du pays suite aux élections générales qui ont eu lieu le 20 décembre 2023. Le rapport du Secrétaire général note que le processus électoral a été marqué par « des irrégularités » notamment des dysfonctionnements des machines à voter, des listes électorales incomplètes et des fraudes. Au lendemain des élections, des manifestations organisées par l'opposition dans la



capitale, Kinshasa, ont dégénéré en violences. L'opposition a fait appel devant la Cour constitutionnelle, contestant les résultats des élections, mais la cour a confirmé la réélection du président Félix Antoine Tshisekedi le 9 janvier. Cela lui a permis de prêter serment pour un second mandat le 20 janvier lors d'une cérémonie en présence des dirigeants régionaux. Par ailleurs, la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC sera probablement l'un des principaux thèmes de la réunion de mercredi. Le rapport du Secrétaire général fournit des détails, avec des chiffres et des graphiques, sur les violations des droits de l'homme et les crimes, en particulier contre les femmes et les enfants, commis par les groupes armés opérant dans l'est de la RDC. Cela met également en lumière la situation

humanitaire désastreuse, alors que six millions de personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur de l'est de la RDC en raison de l'insécurité accrue. Dans ce contexte, Keita pourrait mettre en avant la situation au Nord-Kivu, où les combats se poursuivent entre les Forces armées congolaises (FARDC) et le Mouvement du 23 mars (M23). De plus, Keita pourrait évoquer, lors de la réunion, le soutien continu de la MONUSCO aux FARDC dans le cadre de l'opération Springbok, lancée en novembre 2023 pour protéger Goma. Selon le rapport du Secrétaire général onusien, la mission a été confrontée à des attaques directes et indirectes de toutes parts, y compris du M23, qui a exigé que la MONUSCO cesse son soutien aux FARDC.

R. I. / Agences

TUNISIE

41 migrants clandestins secourus au large des côtes est du pays

Les gardes maritimes tunisiens ont secouru mardi 41 migrants sans papiers à bord de bateaux qui étaient en train de couler au large des côtes est de la Tunisie, en repêchant un corps sans vie, a déclaré la Garde nationale tunisienne dans un communiqué. La Garde nationale a indiqué que les migrants clandestins, origi-

naires des pays d'Afrique subsaharienne, avaient été secourus au large de la province de Sfax. Selon le communiqué, neuf autres personnes recherchées pour organisation et planification de tentatives de migration irrégulière ont été interpellées, et deux embarcations en acier ont été saisies lors de ces opérations.

Le texte ne fournit, toutefois, pas de détails sur le nombre total de migrants qui tentaient de traverser la Méditerranée pour atteindre l'île italienne de Lampedusa. Située sur la rive sud de la Méditerranée, la Tunisie est l'un des points de départ les plus empruntés par les migrants clandestins africains pour se rendre en Europe.

ÉTATS-UNIS

Suspension des recherches autour du pont effondré de Baltimore

Les secours ont suspendu mardi soir les recherches autour du pont de Baltimore qui s'est effondré la nuit précédente après avoir été percuté par un porte-conteneurs, les autorités américaines estimant que les six personnes disparues étaient désormais présumées mortes.

« Sur la base de la durée des recherches effectuées (...), de la température de l'eau, à présent nous n'estimons pas que nous trouverons ces individus encore en vie », a déclaré le vice-amiral des gardes-côtes Shannon Gilreath lors d'une conférence de presse.

Depuis l'effondrement spectaculaire de l'important pont autoroutier Francis Scott Key dans le port stratégique de Baltimore, sur la côte est américaine, les autorités ont déployé de nombreux moyens par air, sur terre, en mer et même sous l'eau, retrou-

vant deux rescapés, dont l'un grièvement blessé. Mais mardi soir, face aux conditions difficiles, « la marée et les courants qui rendent le travail des plongeurs dangereux », « nous allons suspendre la phase active de recherches », a encore dit Shannon Gilreath.

« Nous passons simplement à une nouvelle phase » des secours, a-t-il ajouté, un autre responsable précisant que des plongeurs seraient sur place dès les premières heures de mercredi.

Ces dernières sont visiblement des ouvriers des travaux publics qui travaillaient sur le pont Francis Scott Key lors de son effondrement, un responsable de leur entreprise affirmant à la presse locale que six d'entre eux étaient présumés morts. Le maire de Baltimore, Brandon Scott, a évoqué « une tragédie inconcevable ». Le

bilan de ce « terrible accident », selon les mots du président Joe Biden, aurait été pire si le navire, qui a subi une « perte momentanée de propulsion », n'avait réussi à lancer un appel de détresse. Cette alerte a permis aux autorités de couper une partie du trafic routier.

Des images impressionnantes de vidéo-surveillance montrent le porte-conteneurs MV Dali, dévier de son cap et heurter une pile de ce pont inauguré en 1977, faisant s'écrouler plusieurs arches dans le port.

Dans ces vidéos, on aperçoit des lumières de véhicules de maintenance sur le pont, avant qu'il ne se déforme et ne tombe en morceaux, vers 01h30 heure locale (05h30 GMT). L'équipage, indemne, a rapidement tenté de ralentir sa course en jetant l'ancre, sans réussir à éviter la collision.

BURKINA FASO

Plus d'une centaine de terroristes neutralisés dans l'est du pays

Plus d'une centaine de terroristes ont été éliminés mardi par les Forces de défense et de sécurité burkinabè dans la région de l'est du Burkina Faso, a rapporté la presse locale.

L'armée burkinabè, citée par l'Agence d'information du Burkina (AIB), a indiqué que les services de renseignement avaient été informés, lundi, de l'arrivée massive de terroristes dans la localité de Kiani, dans la région de l'Est.

Les éléments du 20^e Bataillon d'intervention rapide ont décidé d'aller à leur rencontre pour les empêcher de perpétrer leur attaque, et des combats ont alors opposé l'armée burkinabè à ces terroristes, a indiqué l'AIB.

Un bilan provisoire fait état de plus de cent terroristes éliminés, et d'une importante quantité de matériels détruits ou récupérés.

Depuis 2015, l'insécurité dans ce pays d'Afrique de l'Ouest a coûté la vie à de nombreuses personnes et fait des milliers de déplacés.

INDONÉSIE

Au moins 4 morts et 6 disparus après un glissement de terrain

Les sauveteurs indonésiens ont retrouvé quatre corps, dont ceux de deux enfants, et cherchent encore six autres personnes après un glissement de terrain et des inondations dans un village de l'île de Java, a déclaré un responsable mercredi. « Quatre corps ont été retrouvés et six autres sont toujours recherchés », selon le bilan disponible mercredi matin, a déclaré à des médias Meidi, responsable de l'agence locale de gestion des catastrophes, qui, comme beaucoup d'Indonésiens, ne porte qu'un seul nom.

Le village de Cibenda, dans la province de Java Ouest, a été inondé peu avant minuit dimanche soir, après des heures de pluies torrentielles, alors que de nombreux habitants dormaient. Un précédent bilan avait fait état de dix personnes disparues.

Des dizaines d'habitations ont été endommagées, obligeant des centaines de personnes à évacuer.

L'Indonésie subit de nombreux glissements de terrain pendant la saison des pluies et le problème a été aggravé dans certains endroits par la déforestation.

Au début du mois, des inondations soudaines et des glissements de terrain sur l'île de Sumatra ont tué au moins 30 personnes et des dizaines d'autres sont toujours portées disparues.

En décembre, un glissement de terrain et des inondations ont emporté des dizaines de maisons et détruit un hôtel près du lac Toba, sur l'île de Sumatra, tuant au moins deux personnes.

FOOT / FIFA SERIES-2024

L'Algérie et l'Afrique du Sud se neutralisent (3-3)

La sélection algérienne de football a fait match nul face à son homologue sud-africaine 3-3 (mi-temps : 1-2), en match disputé mardi soir au stade Nelson-Mandela de Baraki (Alger), pour le compte de la deuxième et dernière journée du Tournoi FIFA Series-2024.

L'Algérie a ouvert le score grâce à Benzia (21e) avant que l'Afrique du Sud n'égalise par Zwane (33e), le même joueur a ressurgi pour donner l'avantage aux Bafana Bafana peu avant la pause (45e+5).

En seconde période, le capitaine algérien Brahimi a égalisé (52e), mais Rayners a redonné l'avantage aux Sud-Africains (65e). Benzia a récidivé pour remettre les pendules à l'heure et signer le doublé (70e).

Dans l'autre match de cette 2e journée disputé lundi soir au stade du 19-Mai 1956 d'Annaba, la Bolivie s'est imposée face à l'Andorre (1-0) grâce à un but signé Ramiro Vaca à la 13e



minute de jeu. Organisé sous l'égide de la Fédération internationale de football (FIFA), le tournoi qui a regroupé quatre sélections s'est déroulé dans deux stades : Nelson-

Mandela à Alger et le 19-Mai-1956 à Annaba. Cette fenêtre internationale du mois de mars intervient moins de trois mois avant la reprise des qualifications de la Coupe du monde 2026

prévue en juin. L'Algérie, leader du groupe G avec 6 points, accueillera la Guinée (2e, 3 pts) avant de se rendre en Ouganda (2e, 3 pts).

FIFA Series-2024 (Algérie-Afrique du Sud 3-3) : Déclarations

Déclarations recueillies par l'APS à l'issue du match Algérie-Afrique du Sud (3-3, mi-temps 1-2), disputé mardi soir, au stade Nelson-Mandela de Baraki (Alger), comptant pour la deuxième et dernière journée du Tournoi FIFA Series-2024 :

- Vladimir Petkovic (sélectionneur/Algérie) : "Je suis très content de la manière dont le stage s'est terminé. On a eu des blessés mais l'équipe a montré qu'elle est prête à faire de belles choses. En tant que staff, on se met à disposition des joueurs même dans les périodes où on n'est pas en stage avec l'équipe. Durant ce stage, nous avons commis des erreurs que nous ne pourrions pas commettre en juin. On doit faire une analyse sur ce stage qui est bénéfique pour moi. On va faire le bilan et bien évidemment chercher à voir d'autres joueurs à l'avenir pour solidifier notre équipe. Nous avons encaissé certes cinq buts en deux matchs, mais la plupart ont été marqués sur des erreurs défensives et des erreurs de concentration. Il faut être conscient de cela et corriger pendant le match et après. L'Afrique du Sud est une équipe remarquable avec un collectif bien rodé. Je pense qu'on tirera des renseignements de cette belle rencontre. Je savais dès le début qu'on avait un potentiel offensif très intéressant. Le travail que nous avons cherché de faire c'est de donner l'équilibre à

l'équipe. Sur l'aspect défensif, il faudra encore travailler, tout le monde doit être concerné. Le plus important pour nous c'est notre façon de jouer sur le terrain, je ne regarde pas trop l'adversaire. Certes, on doit bien connaître l'adversaire, mais ce n'est pas ça qui va changer notre vision sur le football. J'ai un large choix, dommage que je n'ai pas eu l'occasion de donner à tout le monde une chance de jouer. Ce sera difficile de choisir 23 joueurs pour le mois de juin (à l'occasion des deux matchs face à la Guinée et l'Ouganda pour le compte des qualifications du Mondial 2026, NDLR), tellement il y a beaucoup de bons joueurs. Concernant Guitane et Belloumi, je sais qu'ils n'ont pas joué, j'ai fait des choix. Tous les joueurs doivent se donner à fond dans leurs clubs et ils doivent comprendre au même temps qu'ils peuvent jouer en sélection dans des postes qui ne sont pas forcément les leurs. Tout le monde a voulu montrer qu'ils méritaient leurs places. Amoura est sorti sur blessure, il a reçu un gros coup, j'espère qu'il n'a rien de grave. Pour ce qui est de Benzia, il a réalisé un match fantastique et il a été récompensé par ce magnifique but, il s'en rappellera sûrement pendant longtemps. Il a beaucoup alterné avec Brahimi sur le terrain et je ne m'attendais pas à ce niveau des deux joueurs. Enfin, les deux gardiens ont montré de belles choses et un bon

niveau durant ce stage. Nous allons analyser ça prochainement pour faire le meilleur choix."

- Hugo Broos (sélectionneur/Afrique du Sud) : "Nous avons assisté à un très beau match avec beaucoup de buts. Je suis très content de mon équipe, notamment sur le plan offensif. Nous avons pu créer beaucoup de problèmes à l'équipe d'Algérie. La sélection algérienne a fourni un grand match ce soir. C'est une équipe forte avec beaucoup de qualités. Si cette équipe a joué de la même façon à la dernière CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire, elle aurait évité l'élimination au premier tour. Nous avons abordé ce tournoi amoindris par l'absence de cinq éléments pour diverses blessures, j'ai pu voir à l'œuvre de nouveaux joueurs, je n'ai pas de souci pour l'avenir de cette équipe, je pense qu'on sera encore plus forts. Nous avons fait beaucoup de progrès en un an, ce qui nous a permis d'ailleurs de terminer troisièmes à la dernière CAN. Maintenant, le prochain objectif est de se qualifier à la prochaine Coupe du monde 2026. Concernant mon avenir, je tiens à préciser qu'il n'y a aucun contact avec la Fédération tunisienne. Si je crois les médias tunisiens, je suis un candidat. Mon contrat avec la SAFA (Fédération sud-africaine, NDLR) expire en 2026. Si je quitte l'Afrique

du Sud, c'est à la Fédération de décider, pour moi, ce ne sont que des rumeurs. Enfin, le tournoi FIFA Series-2024 a été une belle opportunité de pouvoir jouer deux matchs de haut niveau, ça été un bon test pour nous."

- Yacine Benzia (attaquant/Algérie) : "HamdouAllah, grâce à Dieu j'ai pu marquer ce soir. Le plus important est qu'on a pu revenir dans le match, nous sommes en train d'apprendre avec le nouveau coach, c'était un bon test face à une belle équipe sud-africaine qui a fait une belle CAN. J'espère qu'on va monter en puissance lors des prochains matchs. Je tiens à remercier nos supporters pour leur soutien, ma famille, et tous ceux qui nous ont poussé ce soir. On va encore travailler pour rendre fier et heureux le peuple algérien."

- Mohamed Amine Madani (défenseur/Algérie) : "Je suis très content de ma première sélection. J'ai donné le meilleur de moi-même, j'estime que j'ai bien accompli ma mission sur le terrain grâce à Dieu. Nous avons affronté une belle équipe sud-africaine qui joue bien au football, en faisant sortir la balle par derrière. Nous avons appliqué les consignes du coach, je pense que nous avons maîtrisé l'adversaire. Le match était très disputé de part et d'autre avec beaucoup d'enseignements à tirer."

EDGE OF TOMORROW



21h25

TMC

Dans un futur proche, l'Europe a été envahie par de terribles extraterrestres. Après des défaites en série, l'armée humaine prévoit un grand débarquement sur les plages normandes. Soldat inexpérimenté et incorporé malgré lui, William Cage se retrouve sur le front, incapable de contrôler sa cuirasse et ses armes. Sans aucune surprise, il est tué en quelques minutes. Mais il se réveille la veille de l'assaut, et cela recommence à chaque fois qu'il décède au combat. Grâce à ces résurrections en boucle, Cage va tenter de s'améliorer.

TRIGGER POINT



21h09

CANAL+

Alex annonce à Lana qu'il est surveillé de près par l'un des membres du groupe terroriste qui l'emploie. Il entrera en contact avec elle lorsque la prochaine attaque sera imminente. Pendant ce temps, le commandant John Francis essaie de retracer le parcours de Nicholas Hood qui a rapporté l'explosif depuis la Pologne. L'appartement londonien de Hood a été repéré. Lana et les membres de sa brigade sont chargés de le visiter pour voir s'il n'a pas été piégé par le terroriste. Un scénario bien tissé mélange habilement un suspense constant. Le casting est remarquable.

ENVOYÉ SPÉCIAL



21h10

2

« Pompes à chaleur : pompes à fric ? » : Plus écologiques et plus économiques, les pompes à chaleur séduisent les Français. Promues par les pouvoirs publics et financées en partie par les aides de l'État, plus de 300 000 ont été vendues l'an dernier. Malheureusement, les installateurs ne sont pas tous honnêtes • « JO : qualifié ou recalé ? » : Le paratireur Damien Letulle, les pongistes Alexis et Félix Lebrun, le marathonien Duncan Perrillat et la grimpeuse Oriane Bertone sont unis par le même rêve : participer à leurs premiers Jeux Olympiques et Paralympiques... Feront-ils partie de la sélection ? • « Rwanda : le miracle... »

OPJ
DOUBLE DAME



21h10

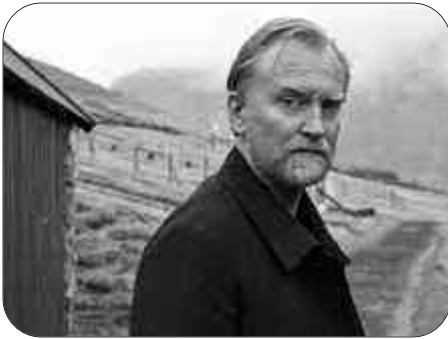
3

Un ex-officier de police réputé pour son intégrité est assassiné chez lui dans des circonstances troubles. Pour diriger cette enquête sensible, Clarissa Hoarau, une capitaine déterminée, doit se soumettre à l'autorité de Lison Desmartin, une juge d'instruction et ex amie avec laquelle elle est fâchée. Parallèlement, les deux femmes décident d'épauler Noam Simplon, un jeune homme dont la mère est décédée, victime d'un féminicide. À l'approche du procès, Noam devient de plus en plus nerveux. Clarissa et Lison déterrent les secrets sordides entourant l'ancien officier.



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

TROM : LES FALAISES,
LE VENT ET LA MORT



20h55

arte

Sur le point de faire éclater un scandale, la militante écologiste Sonja découvre qu'elle va subir les assauts de la censure : Pall, son ami journaliste, lui apprend que la radio qui devait diffuser leur entretien s'est rétractée. Et tandis que Pall est victime d'un accident de la route, elle-même est menacée à domicile. Pendant que la police se décide à enquêter sur les circonstances de l'accident de Pall, Sonja poursuit ses investigations. Une clé USB confiée par Pall avant sa plongée dans le coma contient des infos explosives à propos d'une affaire de corruption impliquant police et gouvernement.

PHILAE, UN TEMPLE
SUR LE NIL



21h05

5

Philae est un temple colossal situé à 800 km des pyramides de Gizeh, qui se dresse sur une île de granit perdue dans les eaux bleues du Nil. Ce site extraordinaire, construit par les pharaons en 380 avant notre ère, porte les noms des plus célèbres personnages du monde antique : Ptolémée, Cléopâtre, les empereurs Auguste, Hadrien, Trajan. Tous ont voulu laissé leur marque ici. Pour comprendre cette fascination, le documentaire explore les eaux qui entourent l'île, observe les environs vus du ciel et entreprend une série d'expérimentations exigeantes. Découverte des secrets de ce sanctuaire aux confins...

LES 10 CATASTROPHES QUI
ONT MARQUÉ LA PLANÈTE



21h10

RMC
STORY

Les grandes tragédies aériennes et ferroviaires ont marqué des générations. Le facteur humain est souvent à l'origine de ces accidents, même si ceux-ci se produisent de plus en plus rarement. Malgré la fiabilité croissante des moyens et des infrastructures de transport, ils peuvent être provoqués par des fautes de maintenance ou par de petits défauts techniques passés inaperçus. Également causées par des incidents imprévisibles, souvent dans une seconde d'inattention, les crashes et les accidents de trains font toujours peur dans le monde entier.

BROADCHURCH



21h05

Chérie
25

Joe Miller est incarcéré depuis plusieurs mois pour le meurtre du jeune Danny lorsque son procès s'ouvre. Alors que tous les protagonistes du drame sont présents à une audience préliminaire, le suspect provoque la stupeur en plaçant son avocat en plaidant non coupable. Son avocat se tourne vers Sharon Bishop, une as du barreau pour la soutenir dans sa défense. De leur côté, les Latimer demandent à être représentés par l'éminente Jocelyn Knight. Un début de saison saisissant qui passionne déjà grâce à de nouveaux personnages charismatiques.



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	05:05
Dohr	12:53
Asr	16:25
Maghreb	19:07
Icha	20:31

YÉMEN

DES MILLIONS D'ENFANTS SOUFFRENT DE MALNUTRITION ET D'UN RETARD DE CROISSANCE

Des millions d'enfants souffrent de malnutrition et d'un retard de croissance au Yémen, neuf ans après le début du conflit dans ce pays", s'est alarmé le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

"Même si la réduction du conflit actif depuis avril 2022 (au Yémen) a entraîné une diminution du nombre de victimes civiles et de la détresse dans les communautés, la situation reste fragile sans un règlement politique durable – particulièrement critique à une époque où plus de la moitié de la population – 18,2 millions de personnes, dont 9,8 millions d'enfants ont toujours besoin d'une aide vitale", a déploré la Directrice

Générale de l'UNICEF, Catherine Russell.

"La fragilité est clairement démontrée par la malnutrition persistante dans le pays, où plus de 2,7 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë et 49 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance ou de malnutrition chronique. Cette condition empêche les enfants de grandir pleinement et entraîne des dommages irréversibles au développement physique et cognitif à long terme", a-t-elle alerté.

Et de poursuivre: « La combinaison brutale d'années de conflit prolongé, d'une



économie en ruine et d'un système de soutien social défaillant a eu un impact dévastateur sur la vie des enfants les plus vulnérables au Yémen. »

"Beaucoup trop d'enfants continuent d'être privés des produits de première nécessité, notamment d'une alimentation adéquate, ce qui pourrait menacer les générations à venir si des mesures urgentes ne sont pas prises pour fournir aux enfants les mesures préventives et les traitements dont ils ont désespérément besoin", a mis en garde la responsable.

Malgré les conditions de trêve, des combats intermittents et des échanges de tirs se poursuivent dans de nombreuses

régions du pays, des enfants étant victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre. Depuis le début du conflit en 2015, plus de 11 500 enfants ont été tués ou blessés à cause du conflit, dont 3 900 enfants tués et 7 600 mutilés, selon les chiffres de l'ONU.

"L'UNICEF et ses partenaires poursuivront leur travail vital au Yémen pour contribuer à garantir que les enfants qui ont tant souffert auront des jours – et un avenir – meilleurs devant eux", a déclaré Russell avant d'ajouter: "Pour y parvenir, nous avons besoin du soutien, de l'engagement et de la solidarité continus de nos partenaires et de la communauté

internationale."

"À cet effet, l'UNICEF a besoin d'urgence de 142 millions de dollars en 2024 pour répondre à la crise humanitaire au Yémen et continuer à fournir une aide humanitaire, notamment en matière de nutrition, de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'éducation et de protection", a-t-on indiqué auprès de l'agence onusienne.

VENTS VIOLENTS Un mort et 2 blessés graves à Biskra

"Les vents violents qui ont affecté la région de Biskra, dans la nuit de mardi à mercredi, ont causé l'effondrement d'un mur, provoquant le décès d'une personne et occasionnant de graves blessures à deux autres", a-t-on appris auprès de la Protection civile.

Le lieutenant Taki-Eddine Gouasmia, responsable de la cellule d'information de la direction de wilaya de ce corps constitué, a précisé que "les vents particulièrement violents enregistrés dans la wilaya de Biskra sont à l'origine de la chute d'un mur du 2^{me} étage d'un immeuble récemment construit dans la cité Messaoudi-Mustapha de Biskra, entraînant la mort d'un homme de 24 ans et blessant grièvement deux autres." "Les éléments de la Protection civile sont intervenus pour déposer le corps de la victime décédée à la morgue de l'hôpital public "Bachir-Bennacer" du chef-lieu de wilaya et évacuer les blessés au service des urgences du même établissement de santé", a encore indiqué la même source. Les services de sécurité territorialement compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

ONU

LES NAUFRAGES, PREMIÈRE CAUSE DE DÉCÈS DES MIGRANTS

Plus de 50% des migrants ayant perdu la vie au cours de la dernière décennie sur les routes de l'exil sont morts en mer, soit plus de 36 000 décès, selon un rapport publié par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

«Les capacités de recherche et de sauvetage pour aider les migrants en détresse en mer doivent être renforcées pour aider à sauver des vies», ajoute cette agence de l'ONU dans la présentation d'un rapport analysant les décès et disparitions de migrants depuis dix ans.

Selon le projet «Missing Migrants» de l'OIM, il y a eu plus de 63 000 cas de migrants morts ou disparus dans le monde depuis 2014. Le nombre réel est cependant beaucoup plus élevé en raison de la difficulté de collecter des données fiables. Près de 60% des ces personnes sont mortes noyées à la suite de naufrages, ajoute l'OIM qui avait déjà publié début mars une partie de son rapport. Nombre

de personnes sont mortes dans des naufrages collectifs et leurs corps n'ont pas été retrouvés.

Parmi les décès en mer, plus de 27 000 se sont produits en Méditerranée. Plus des deux tiers des personnes dont le décès a été documenté dans le cadre du projet «Missing migrants» n'ont pas pu être identifiées, une situation douloureuse pour les familles des victimes, souligne l'OIM. Autre enseignement du rapport : plus d'un migrant sur trois dont l'origine a pu être identifiée venait d'un pays en guerre, dit l'agence dont l'une des priorités est de travailler avec les gouvernements «pour faciliter des voies d'accès sûres, régulières et ordonnées afin d'éviter des pertes de vies inutiles.»

En 2023, plus de 8 500 personnes sont mortes sur les routes de l'exil dans le monde entier, ce qui en fait l'année la plus meurtrière depuis que l'OIM a commencé à compiler ces données.

MISE EN ÉCHEC D'UNE TENTATIVE DE TRAVERSÉE CLANDESTINE PAR MER 14 individus arrêtés

"Les services de la Gendarmerie nationale (GN) de la wilaya d'Aïn Témouchent ont mis en échec une tentative de traversée clandestine par mer à partir des côtes de Terga et arrêté 14 individus", a-t-on appris auprès de ces services. L'opération menée par la brigade territoriale de la GN d'Ouled Boudjemaa (Aïn Témouchent), dans le cadre de la lutte contre l'émigration clandestine, "s'est soldée par l'arrestation de 14 individus, dont une femme enceinte accompagnée de sa fille et de trois (3) autres mineurs, qui étaient sur le point de tenter une traversée clandestine par mer vers l'autre rive de la Méditerranée à partir des côtes de Terga", a précisé la Cellule de communication du groupement territorial de la GN d'Aïn Témouchent. "Cette opération a permis la saisie d'une embarcation à moteur automatique d'une capacité de 115 chevaux, de quatre (4) bidons d'essence de 20 litres/chacun, de 12 téléphones portables et d'une somme en devises d'un montant de 1.770 euros", a ajouté la même source. Après le parachèvement de toutes les procédures légales, les suspects seront déférés au parquet de la République près le tribunal d'El-Amria.